

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 septembre 2014**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Marc  
QUINIOU**

**N° 9 DDU 14.7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014 (accusé de réception du 06/10/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition de la propriété Hascoet - Route de Guengat**

**La succession Hascoët, propriétaire de trois parcelles situées route de Guengat, dont une bâtie, propose de les céder gratuitement à la ville de Quimper en contrepartie de la démolition du bâtiment existant.**

\*\*\*

La succession Hascoët est propriétaire des parcelles cadastrées section M n°s 118, 119 et 120, contiguës aux anciens haras de la Coudraie et sur lesquelles empiète la route de Guengat.

Les propriétaires proposent de céder gratuitement à la ville cet ensemble d'une surface d'environ 673 m<sup>2</sup>. En contrepartie, la ville prendrait en charge la démolition d'une petite maison d'habitation d'environ 40 m<sup>2</sup>, aujourd'hui en ruines.

Les frais liés au transfert de propriété et le coût de la démolition seront supportés par la commune.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'acquisition à titre gratuit de cet ensemble de parcelles ;
- 2 - d'imputer les dépenses correspondantes au budget en cours ;
- 3 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,  
Ludovic JOLIVET